



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1687

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Saint Priest

objet : Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Bilan de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1687**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu - Saint Priest

objet : **Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil de délibérer sur le bilan de la concertation relative à la création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo.

Par délibération du 31 mai 2010, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation préalable engagée en application des articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

I - Le déroulement de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée du lundi 21 juin 2010 au lundi 26 juillet 2010, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un cahier ont été déposés au centre technique municipal de Chassieu, à la mairie de Saint Priest et à la Communauté urbaine de Lyon,
- un avis administratif de concertation préalable a été affiché au siège de la Communauté urbaine, au centre technique municipal de Chassieu et à la mairie de Saint Priest,
- et un avis administratif de concertation préalable a été publié le samedi 12 juin 2010 dans Le Progrès et le journal Le Tout Lyon.

Deux avis ont été exprimés dans les cahiers de concertation. Par ailleurs, des courriers spécifiques ont été émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et par le Comité de la Foire de Lyon, respectivement les 5 et 20 juillet 2010.

Les remarques formulées dans les cahiers de concertation et dans les deux courriers reçus, ainsi que les réponses que la Communauté urbaine peut d'ores et déjà y apporter figurent dans le document ci-après annexé.

II - Les principales observations

Les remarques formulées portent sur :

- la nécessité d'optimiser les délais de franchissement des barrières d'accès à Eurexpo ainsi que le fléchage directionnel de manière à éviter de reproduire certains dysfonctionnements constatés actuellement,
- la mise en œuvre, pour une meilleure régulation du trafic, d'une gestion dynamique des flux de véhicules liés au fonctionnement d'Eurexpo, en implantant par exemple des panneaux à messages variables sur les voies de desserte du parc, voire sur l'A 43.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lyon, le Comité de la Foire de Lyon, ainsi qu'un avis émis dans un cahier de concertation, soulignent la nécessité de prolonger la voie nouvelle et de la raccorder (rapidement pour la CCI) à l'autoroute A 43.

Enfin, plus généralement, sur le secteur de la Porte des Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon indique l'intérêt qu'elle porte à la réalisation du boulevard urbain est "secteur aviation" et son souhait d'être associée aux études d'insertion des nouvelles infrastructures (boulevard urbain est, raccordement à l'A 43) dans le réseau viaire existant.

En réponse à ces observations, il est important de noter que :

- les remarques liées au franchissement des barrières seront transmises aux services d'Eurexpo, gestionnaires de ces équipements,
- il est prévu d'étudier, dans le cadre de ce projet, le jalonnement correspondant au futur accès sud d'Eurexpo,
- la mise en œuvre d'une gestion dynamique des flux dépasse le cadre des voiries communautaires et doit être préalablement soumise pour instruction aux services compétents de l'Etat (autoroute A 43, rocade est) et du Conseil général (RD 306), potentiellement concernés par ce projet,
- le prolongement de la voie nouvelle est pris en compte en tant qu'élément de contexte. Une étude de tracé sera réalisée pour mieux connaître les contraintes techniques et financières ainsi que l'emprise de ce futur prolongement,
- enfin, les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon pourront être informés des études et projets en cours dans le cadre des réunions "Eurexpo performances" organisées périodiquement en leur présence.

III - Le bilan

L'ensemble des avis formulés sont favorables à la réalisation du projet.

En conséquence, la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation.

Le projet sera soumis à enquête publique au cours de sa phase de conception ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo sur les communes de Chassieu et de Saint Priest.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.